

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en présentiel à l'IET de Hoymille, sous la présidence de Monsieur André FIGOUREUX, suite à la convocation en date du 10 décembre 2025 dont un exemplaire a été publié de manière dématérialisée.

Etaient présents (54) :

M. Grégoire FRANCKE, délégué de BAMBECQUE ; M. Paul-Loup TRONQUOY, Mme Catherine VASSEUR, délégués de BERGUES ; M. Jean-Jacques VERHAEGHE, délégué de BIERNE ; Mme Claudine DELASSUS, déléguée de BISSEZEELE ; Mme Marie Noëlle AGEZ, M. Pierre MARLE, délégués de BOLLEZEELE ; Mme Anne-Sophie BAUDCHON, M. Michel DOLLEZ, délégués de BROUCKERQUE ; M. Vincent PAUWELS, délégué de BROXEELE ; Mme Bernadette BROUCKE, M. Michel DECOOL, délégués de CAPPELLEBROUCK ; M. Stéphane COLAERT, délégué de CROCHTE ; M. Patrick THOOR, délégué de DRINCHAM ; M. Paul JANSSEN, délégué d'ERINGHEM ; M. Didier ROUSSEL, Mme Sabine SENICOURT, délégués d'ESQUELBECQ ; Mme Céline BOUCKENOOGHE, M. Stéphane FRANCKE, délégués d'HERZEELE ; M. Patrick LESCORNEZ, M. Olivier MEENS, Mme Valérie ROBERT, délégués de HOYMILLE ; Mme Evelyne WADOUX, déléguée de KILLEM ; M. Michel DELFORGE, délégué de LEDERZEELE ; M. Christian DELASSUS, délégué de LEDRINGHEM ; Mme Françoise CLAEYSSEN, M. Arnaud COOREN, délégués de LOOBERGHE ; Mme Danielle VANMAELE, déléguée de MERCKEGHEM ; Mme Marie-Andrée BECKAERT, déléguée de MILLAM ; Mme Séverine BELLEVAL, M. Régis VERBEKE, délégués de NIEURLET ; Mme Stéphanie PORREYE, déléguée d'OOST-CAPPEL ; M. Christophe VANLERBERGHE, Mme Brigitte DECRIEM délégués de PITGAM ; M. Bruno BRONGNIART, Mme Chantal MOFFELEIN, délégués de REXPOËDE ; M. Alexandre ROMMELAERE, délégué de SOCX ; Mme Marie-Noëlle MACREL, déléguée de SAINT-MOMELIN ; M. Didier FONTAINE, délégué de SAINT-PIERREBROUCK ; M. Benjamin DENOYELLE, Mme Maryse DEVROË, délégués de STEENE ; Mme Catherine VANDERFAEILLIE, déléguée d'UXEM ; Mme Marie-Agnès SOËTE, déléguée de WARHEM ; M. Daniel DESCHODT, Mme Anne ROUSSELLE, délégués de WATTEN ; M. André FIGOUREUX, délégué de WEST-CAPPEL ; Mme Florence DEHONDRT, M. Frédéric DEVOS, M. Luc POISSONNET, Mme Isabelle PRONIER, délégués de WORMHOUT ; M. Philippe PERRIN, délégué de WULVERDINGHE ; Mme Catherine CLICTEUR, déléguée de WYLDER ; M. Vincent COLAERT, Mme Chantal COMYN, délégués de ZEGERSCAPPEL.

Excusés (17) :

M. Marc BOUREL, délégué de BERGUES, qui a donné pouvoir à M. Alexandre ROMMELAERE ; Mme Brigitte DOUAY, déléguée de BERGUES, qui a donné pouvoir à Mme Catherine VASSEUR ; Mme Julie SYGULA, déléguée de BIERNE, qui a donné pouvoir à M. Jean-Jacques VERHAEGHE ; M. Fabrice LAMIAUX, délégué d'HOLQUE ; Mme Mélanie DETURCK, déléguée d'HONDSCHOOTE ; M. Hervé SAISON, délégué d'HONDSCHOOTE ; M. Jérôme VERMERSCH, délégué d'HONDSCHOOTE ; Mme Michèle POULEYN, déléguée d'HONDSCHOOTE, qui a donné pouvoir à M. André FIGOUREUX ; M. Jean-Luc VANBAELINGHEM, délégué de KILLEM, qui a donné pouvoir à Mme Evelyne WADOUX ; Mme Isabelle LEDEIN, déléguée de QUAËDYPRE ; M. Jean-Claude DEKEISTER, délégué de QUAËDYPRE ; qui a donné pouvoir à M. Paul-Loup TRONQUOY ; M. Gérard GRONDEL, délégué de SAINT-PIERREBROUCK, qui a donné pouvoir à M. Didier FONTAINE ; M. Pierre DEFRENCE, délégué d'UXEM, qui a donné pouvoir à Mme Catherine VANDERFAEILLIE ; Mme Caroline FELETIN, déléguée de VOLCKERINCKHOVE ; M. Pierre BOUTTEMY, délégué de WARHEM, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès SOËTE ; M. David CALCOEN, délégué de WORMHOUT ; qui a donné pouvoir à Mme Florence DEHONDRT ; M. Vincent DELMOTTE, délégué de WORMHOUT ; qui a donné pouvoir à M. Luc POISSONNET.

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

N°2025/114

URBANISME

CLOTURE DE LA ZAC DU BIERENDYCK ET DE LA CROIX ROUGE A BIERNE/SOCX ET DE LA ZAC DE LA KRUYSTRAETE A WORMHOUT

Rapporteur : Monsieur Michel DELFORGE, Vice-président.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-5 et suivants, et R.311-12 ;

Vu le rapport de présentation des motifs de la suppression des ZAC du Bierendyck et de la Croix Rouge à Bierne/Socx et de la Kruystraete à Wormhout ;

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement - GEMAPI - Espaces verts - Aménagement - Urbanisme – Habitat réunie le 19 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 09 décembre 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) du Bierendyck et de la Croix Rouge à Bierne/Socx et de la Kruystraete à Wormhout ont été aménagées.

L'ensemble des équipements publics a été réalisé et l'ensemble des terrains a été vendu.

Il convient conformément au code de l'urbanisme de procéder à la clôture et à la suppression de ces ZAC.

Les conséquences de la clôture et de la suppression de ces ZAC sont les suivantes :

- Le retour au régime général de la fiscalité de l'urbanisme rétablit la taxe d'aménagement,
- Le cahier des cessions des charges foncières de chaque zone cesse de s'appliquer,
- Le Règlement d'Aménagement de la Zone (RAZ) de chaque zone cesse de s'appliquer,
- Les éléments d'urbanisme réglementaire applicables sont ceux du PLUi.

Ainsi, il est proposé de :

- Donner un avis favorable à la clôture et à la suppression des ZAC du Bierendyck et de la Croix Rouge à Bierne/Socx et de la Kruystraete à Wormhout,
- Préciser que la suppression des ZAC a pour effet de rétablir le régime de droit commun de la perception de la taxe d'aménagement sur leur périmètre,
- Préciser que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicités réglementaires :
 - * Affichage pendant un mois au siège de la C.C.H.F
 - * Affichage pendant un mois dans les mairies de Bierne, Socx et Wormhout
 - * Mention de cet affichage sera insérée dans le journal « La Voix du Nord ».

DÉPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE A LA CLOTURE ET A LA SUPPRESSION DES ZAC DU BIERENDYCK ET DE LA CROIX ROUGE A BIERNE/SOCX ET DE LA KRUYSTRAETE A WORMHOUT.
- DE PRECISER QUE LA SUPPRESSION DES ZAC A POUR EFFET DE RETABLIR LE REGIME DE DROIT COMMUN DE LA PERCEPTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LEUR PERIMETRE.
- DE PRECISER QUE LA PRESENTE DELIBERATION FERA L'OBJET DES MESURES DE PUBLICITES REGLEMENTAIRES CI-DESSUS INDIQUEES.

Délibéré les jours, mois et ans sus dit.

Pour extrait conforme,

Le Président de la C.C.H.F.
M. André FIGOUREUX

Transmise à la Sous-préfecture le 18 DEC. 2025
Publiée le 19 DEC. 2025
Délibération rendue exécutoire le 19 DEC. 2025



Le Secrétaire de séance
M. Paul JANSSEN

La présente délibération, dans un délai de deux mois suivant sa publication, peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille. Articles L2131-6, L2131-8, L2131-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.